

## COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

### Contrôle canin SPCA Lanaudière Basses-Laurentides

Estérel, le 27 septembre 2012– Ville d'Estérel vous informe qu'elle a conclu une entente avec la Société de protection contre la cruauté animale Lanaudière Basses-Laurentides (SPCA-LBL), située à Saint-Calixte, pour le contrôle canin sur son territoire. Cette entente sera effective dès le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et les employés de la SPCA appliqueront alors les articles qui concernent les chiens de notre règlement de nuisances.

Nous demandons donc à nos citoyens de bien vouloir communiquer avec la SPCA (1-855-440-7722) lorsqu'un problème survient avec un chien ou encore lorsque vous trouvez un chien errant dans la Ville. Vous pouvez toujours contacter le Service de protection (450-712-3232), l'agent redirigera ensuite votre plainte à la SPCA-LBL. Les contrevenants à la réglementation devront alors assumer les frais reliés à la capture et aux soins donnés à leur animal en plus de l'amende prévue au règlement.

En début d'année 2013, un système d'identification des chiens sera instauré. Sachez que la SPCA-LBL se veut un organisme sans but lucratif et ne prône pas l'euthanasie.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une excellente saison automnale.



- 30 -

#### Source et information :

Ville d'Estérel  
450-228-3232  
1-877-928-3232